



Mémorandum de la Police Fédérale

– Mai 2019 –



Police Fédérale

Mémorandum de la Police Fédérale

– Mai 2019 –

A l'aune de l'élaboration du prochain accord de gouvernement, le Comité de direction de la Police Fédérale a jugé opportun de mettre en lumière une série d'aspects, dix pour être précis. Le Comité de direction entend ainsi attirer l'attention sur les éléments nécessaires pour améliorer le fonctionnement interne de la Police Fédérale, le fonctionnement intégré des services de police, ainsi que le service rendu aux autorités et à la population. L'ambition de la Police Fédérale est de répondre aux attentes liées à ses missions légales, à savoir les missions policières spécialisées, supralocales et internationales, ainsi qu'à sa mission d'appui, tout en gardant à l'esprit les principes de base de fonctionnement intégré, de spécialité, de subsidiarité, de synergie et de modernité. Ces dernières années, la Police Fédérale s'est trop souvent mise en retrait, parfois au bénéfice, parfois au détriment des zones de Police Locale et du fonctionnement intégré. Mais un fonctionnement policier solide et conforme aux concepts de l'accord Octopus doit s'articuler autour des trois composantes : locale, fédérale et intégrée.

Concrètement et de manière volontairement synthétique, les points d'attention précités sont les suivants :

Transformation digitale et innovation

Dans notre société moderne où l'automatisation, la digitalisation et l'innovation évoluent de manière exponentielle, il est capital d'évoluer vers une police moderne, mobile et guidée par l'information. Les membres du personnel doivent être dotés d'un équipement correct et d'outils de travail ergonomiques, sûrs et adaptés aux différents lieux de travail. Ils doivent également pouvoir compter sur une information sur mesure et disposer de procédures et de moyens uniformes.

Des projets tels qu'i-Police et Focus vont transformer le fonctionnement policier dans tous ses domaines, lui permettant d'agir de manière plus ciblée, plus efficace et plus rapide. S'ils peuvent se concentrer sur les phénomènes de sécurité actuels, tels que la cybercriminalité, les services de police contribueront plus efficacement à une société plus sûre. Dans le même temps, les citoyens verront leur rapport à la police gagner en facilité et en transparence grâce aux nouvelles applications et à l'uniformisation (déclarations en ligne, suivi central de chaque dossier...). Ces projets nationaux et un pilotage centralisé donnent également aux citoyens davantage de garanties en matière de respect de la vie privée et de monitoring transparent.

La transformation digitale qui s'annonce avec i-Police offre aux services de police belges les avantages indispensables de l'intelligence artificielle ou d'algorithmes et de programmes informatiques "auto-apprenants" qui améliorent les modèles disponibles.

Les recherches dans différentes sources seront automatisées et quasiment instantanées. Les données telles que les images de caméras, les empreintes digitales, les données vocales et les objets numériques (photos, traces, documents, etc.) seront immédiatement croisées et analysées, permettant d'identifier plus rapidement et/ou plus clairement certains criminels ou phénomènes criminels. Les enquêteurs reçoivent une mine d'informations en un minimum de temps et sont en mesure d'intervenir de façon plus rapide et plus ciblée, tant de manière proactive que réactive.

Cette transformation digitale requiert du courage, de l'engagement et de l'audace, mais également des capitaux. Il est crucial que les investissements consentis jusqu'à présent pour i-Police et Focus puissent être poursuivis, afin que les services de la Police Intégrée, ainsi que les citoyens, puissent en récolter les fruits dans les années à venir.

1. La Police Fédérale demande par conséquent de maintenir/reporter, en ce compris après 2019, le financement IDP nécessaire à l'essentielle poursuite des projets Focus et i-Police.

Recrutement et sélection

Des changements fondamentaux s'imposent en la matière. Le modèle linéaire et généraliste des actuelles procédures de recrutement et de sélection n'est en effet plus en adéquation avec les nouvelles formes de criminalité, les évolutions technologiques et la digitalisation de la société. Par ailleurs, le processus de sélection s'avère beaucoup trop long. Enfin, les obstacles hypothéquant une réelle politique budgétaire et de gestion du personnel au sein de la Police Fédérale doivent être éliminés.

Des concepts et projets de textes visant à moderniser les profils et le recrutement, à accélérer de manière substantielle le processus de sélection et à en adapter le contenu, à proposer davantage de formations (de base) sur mesure et à permettre un prélèvement "un pour un" garanti pour les deux composantes de la Police Intégrée, directement à l'issue de la formation de base, sont dès lors déjà en préparation.

2. La Police Fédérale demande que le prochain gouvernement formalise rapidement les projets de textes en ce sens sur les plans légal et réglementaire.
3. La Police Fédérale demande également que les coûts liés aux aspirants et au financement des écoles de police soient séparés de manière hermétique par le biais de budgets pluriannuels distincts ; en d'autres termes, sans mécanisme de compensation impactant négativement son propre budget.

Financement

Généralités

Les gouvernements précédents ont mené, à la fois, une politique de sécurité et une politique d'assainissement. Se pose la délicate question de la détermination du point d'intersection de ces deux politiques. D'une part, des moyens supplémentaires ont été accordés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme mais, d'autre part, de nombreux autres services réguliers de première ligne et d'appui de la Police Fédérale ont vu leurs moyens diminuer sensiblement (le premier milliard). Les dotations destinées aux zones de police ont en revanche augmenté (l'autre milliard). La Police Fédérale s'est ainsi retrouvée dans une position difficile et très vulnérable. Ces deux milliards auraient dû suivre une même courbe évolutive. Une Police Fédérale plus forte profite également aux zones de la Police Locale.

On attend, à juste titre, une certaine flexibilité de la part de la police. Un seuil critique a toutefois été atteint pour continuer à garantir cette flexibilité. La gestion des crédits disponibles doit aussi se faire avec une certaine flexibilité¹. Les principes de l'annualité et de la spécialité budgétaire notamment, de même que les freins que représentent les nombreux mécanismes de contrôle préalable – souhaités par le gouvernement –, ont conduit à une sous-utilisation budgétaire et érodent de plus en plus les responsabilités des mandataires. Ces constats fondamentaux s'appliquent de surcroît aussi à de nombreux autres départements.

4. La Police Fédérale plaide dès lors pour que les deux milliards précités suivent une même cadence positive.

¹ Sur le modèle de la loi de programmation militaire et de son principe d'enveloppe plus flexible.

5. La Police Fédérale plaide également en faveur d'une plus grande responsabilisation des mandataires et d'une gestion plus moderne des crédits à travers l'abandon du principe dogmatique de l'annualité, une tolérance plus souple vis-à-vis de l'interchangeabilité entre les crédits en personnel et les crédits de fonctionnement et d'investissement, l'introduction d'un contrôle a posteriori de la part de l'Inspection des Finances, ainsi qu'une simplification des procédures d'achat. Ce qui est possible pour la Police Locale devrait également l'être pour la Police Fédérale.

La relation missions - moyens

Si la police a pu abandonner quelques missions ces dernières années, de nombreuses nouvelles missions lui ont également été imposées. La réglementation européenne se trouve souvent à la source de cette augmentation. La contribution supplémentaire des États membres au fonctionnement de Frontex en est une bonne illustration.

6. Comme le fait la Commission permanente de la Police Locale dans son mémorandum, la Police Fédérale demande qu'il soit systématiquement prêté attention à la corrélation logique entre les missions supplémentaires et les moyens disponibles.

Les crédits en personnel

Le slogan "faire plus avec moins" a ses limites. Le travail policier reste principalement un travail d'hommes et de femmes. La Police Fédérale dans sa globalité est confrontée à un déficit de 16%. Dans certains services opérationnels, ce déficit s'élève à 40%, voire davantage. Pour certains politiciens, ce problème est d'ordre théorique, car ils ne considèrent plus la source de référence, à savoir le TO3 (tableau organique), comme un cadre de référence réaliste. Pour d'autres politiciens, le problème est bel et bien réel et ils plaident pour que le TO soit entièrement honoré². Il convient de faire enfin la lumière sur la question. Cela dépend évidemment aussi du rôle que l'on veut attribuer à la Police Fédérale au sein du paysage policier belge. Si le réflexe d'assainissement devait l'emporter, il ne fait aucun doute que la Police Fédérale devra opérer un repli sur elle-même et s'orienter prioritairement sur les missions de police spécialisée présentant une plus-value. Au même titre que la Commission permanente de la Police Locale et le Conseil fédéral de police (cf. in fine), la Police Fédérale est en faveur du maintien des concepts de base de l'accord Octopus (fonction de police spécialisée, missions supralocales et appui avec, pour ce dernier, une importante capacité de réserve), ainsi que d'une reconstitution du contingent en personnel. Ce dernier point implique également que le flux de personnel entrant suive, ce qui, pour diverses raisons, n'est actuellement pas une sinécure. Certains chantiers ont déjà été entamés à cet égard (cf. supra).

Le gouvernement précédent a instauré un système de NAPAP (non-activité préalable à la pension), assorti d'un financement courant jusqu'en 2019. Cette subsidiation est également valable pour les membres du personnel ayant droit à la NAPAP mais qui ont décidé de continuer à travailler. Après trois ans d'application du système, l'augmentation du nombre d'ayants droit a entraîné l'insuffisance des enveloppes budgétaires et compromet même toute forme de subsidiation après 2019.

7. La Police Fédérale demande dès lors, au début de la prochaine législature et pour la durée de celle-ci, l'établissement d'une stratégie de croissance en matière d'effectifs et un flux de personnel entrant cohérent avec cette stratégie et spécifique à la Police Fédérale.

² À l'instar du Conseil fédéral de police (à plusieurs reprises), de la Commission d'enquête parlementaire "Attentats terroristes", de la magistrature, de la CPPL...

8. La Police Fédérale plaide, pour l'ensemble de la Police Intégrée, pour la poursuite du financement du système NAPAP, mais uniquement appliqué au personnel quittant effectivement l'organisation.

Crédits de fonctionnement et d'investissement

Abstraction faite des crédits IDP spécifiques, la Police Fédérale a perdu, en quelques années, un tiers de ses moyens réguliers de fonctionnement et d'investissement. Après avoir contribué de manière réelle et substantielle à l'assainissement des finances publiques, la tendance doit à présent s'inverser. Si, par le passé, les crédits réguliers susmentionnés avaient suivi le rythme de croissance des dotations attribuées aux zones de la Police Locale, la Police Fédérale disposerait à présent de 42 millions d'euros supplémentaires à cette fin. La Police Fédérale dispose actuellement d'un plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement mature et cohérent, lequel montre clairement qu'il n'existe plus aucune marge de manœuvre stratégique pour (ré-)investir. Se contenter d'entretenir sans penser à renouveler n'a pas de sens.

9. La Police Fédérale demande dès lors qu'au début de la prochaine législature et pour la durée de celle-ci, une stratégie de croissance soit établie pour ce qui concerne les moyens de fonctionnement et d'investissement, à réaliser en partie, le cas échéant, par le biais d'une conversion extrêmement souple des crédits en personnel en crédits de fonctionnement et d'investissement.

Infrastructure

En jouant sur les mots, l'on peut considérer que la dégradation de l'infrastructure prend des proportions monumentales. Dans un récent audit relatif à l'infrastructure policière, l'Inspection des Finances a qualifié son état de "délétère". Ce constat s'applique en outre également à d'autres départements. En matière d'image, de bien-être, de sécurité, d'épanouissement au travail ou d'écologie, une telle situation n'est plus tenable. La problématique est indissociablement liée à l'*Employer branding*.

La Police Fédérale, qui est toujours répartie sur 149 sites, dispose d'un Masterplan infrastructure réfléchi et actualisé comprenant une vision claire et une priorisation.

Certains grands projets de cohabitation avec la Police Locale (à Courtrai, Anvers, Gand...) ou de terrains d'entraînement (à Goetsenhoven) sont toujours pris en otages des tergiversations du niveau fédéral. D'autres travaux ou projets importants se sont heurtés à un manque de crédits.

10. La Police Fédérale plaide dès lors pour une réhabilitation générale et urgente de son infrastructure.

Remarque finale: il est fortement recommandé de lire le présent mémorandum en parallèle avec, entre autres, le rapport du Conseil fédéral de police de juin 2019 portant sur l'évaluation de l'optimisation de la Police Fédérale, consultable sur son site.

Ce rapport indique que le modèle Octopus suffit et que, dans la mesure où les moyens nécessaires sont disponibles, il n'est pas nécessaire de mener d'autres réformes fondamentales. Sur la base de cette approche, l'agrandissement des zones de police espéré à juste titre doit aller de pair avec un renforcement de leur fonction de police orientée vers la communauté. Par ailleurs, il convient d'éviter en toute logique que des fonctionnalités spécialisées développées au niveau local n'entrent en concurrence avec les responsabilités légales de la Police Fédérale.